

CERTIFICAT D'APTITUDE aux FONCTIONS de FORMATEUR ACADÉMIQUE

RAPPORT de JURY

Admission - Session 2020

L'admission comporte deux épreuves. La première s'appuie sur une épreuve de pratique professionnelle, la seconde sur un mémoire professionnel. Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants et éducatifs au regard des critères retenus. Il est rappelé que les candidats disposent de 4 ans pour passer les épreuves d'admission (soutenance d'un mémoire professionnel et épreuve pratique) à la date prononcée de l'admissibilité.

Par ailleurs, le contexte pandémique et le confinement ont contraint le jury à proposer une session exceptionnelle à 4 candidats qui n'ont pu être observés à temps. Ces 4 candidats ont donc passé les deux épreuves (épreuve de pratique professionnelle et soutenance de mémoire) de façon décalée par rapport au reste des candidats.

PREMIÈRE ÉPREUVE : LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter cycles, inter degrés, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation. Cette épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (un inspecteur du second degré et un formateur ESPE).

Que ce soit pour l'analyse ou l'animation, la durée est règlementée, 60 à 90 minutes d'observation suivies de 30 minutes d'entretien avec les deux adjoints au jury. Concernant les actions de formation, il revient au candidat de choisir le temps de formation le plus opportun et à prendre en charge seul ce temps de formation en présence du jury. Les questions du jury pourront néanmoins porter sur l'ensemble de la formation (contextualisation, ouvertures possibles, ...).

Choix 1 : Analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un tutorat et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

Dans l'analyse de pratique, les examinateurs qualifiés cherchent à évaluer la capacité du candidat à :

- **Mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant, du professeur ou du CPE débutant ;**
- **Ordonner et hiérarchiser ses remarques ;**
- **Formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;**
- **Proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.**

L'entretien de 30 minutes vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant, le professeur ou le CPE débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Ce choix n'a pas été utilisé par les admissibles. En effet, la quasi-totalité des candidats ayant déjà exercé une fonction de tutorat, nous les encourageons à opter pour le domaine de la formation, un choix qui par ailleurs est en parfaite adéquation avec les besoins du pays.

Choix 2 : Animation d'une action de formation

À la suite de l'animation de l'action de formation auprès d'un groupe, un entretien avec les examinateurs qualifiés permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice. Cet entretien vise à évaluer la capacité du candidat à :

- **Inscrire celle-ci dans le cadre des situations professionnelles et les attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;**
- **Proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles ;**
- **Mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace ;**
- **Animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;**
- **Proposer des prolongements possibles.**

SECONDE ÉPREUVE : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance. La durée est également règlementée, 15 minutes d'exposé du candidat suivies de 30 minutes d'entretien.

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude

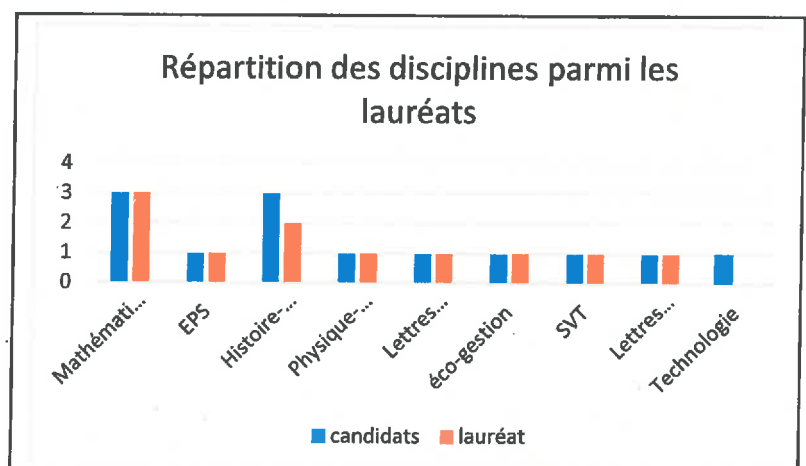
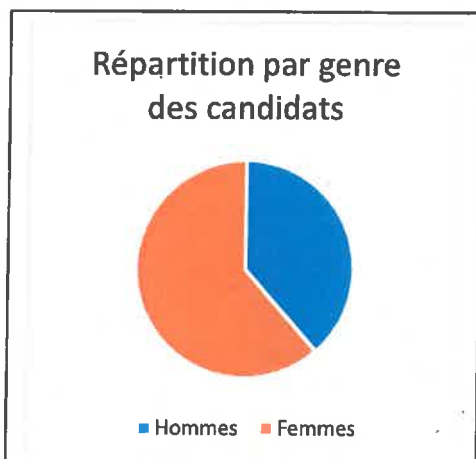
de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Le mémoire vise à évaluer la capacité à :

- Établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- Formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- Proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- Faire état par écrit de la réflexion conduite.

BILAN QUANTITATIF

- 13 candidats inscrits à l'admission, 11 admis
- Session juin 2020 : 9 candidats, 8 admis
- Session exceptionnelle de novembre 2020 : 4 candidats, 3 admis, 1 candidature non conforme



BILAN QUALITATIF : CONSTATS et CONSEILS

1. L'épreuve de pratique professionnelle

De manière générale, le jury invite les tuteurs et/ou formateurs à réfléchir à l'accompagnement des enseignants dans leur développement professionnel, afin de permettre leur changement de posture. Il est attendu que le candidat mobilise une large culture pédagogique et didactique et qu'il puisse, tout en se projetant, s'appuyer sur sa propre expérience (analyse distanciée).

Le jury rappelle qu'il est fondamental de s'appuyer sur le référentiel des compétences du formateur afin de formaliser les modalités d'intervention auprès des stagiaires dans l'analyse de pratique ou bien dans une action de formation.

- En règle générale, les actions de formation sollicitent la posture réflexive des stagiaires, en formation initiale ou continue. Le jury apprécie aussi la mise en œuvre de dispositifs (analyse de données du terrain, études de cas, jeux de rôles...) favorisant les échanges, l'analyse par les stagiaires ainsi que la co-construction des savoirs à partir de problématiques professionnelles précises ;
- Certains documents pédagogiques fournis par le candidat et sélectionnés pour leur intérêt fort témoignent de l'inscription dans la durée de l'action de formation présentée ;
- Il est indispensable de concevoir son dispositif en incluant l'accompagnement des stagiaires après la formation ;
- Les candidats doivent maîtriser les concepts d'ingénierie de la formation et connaître la politique éducative du pays ainsi que les orientations du plan académique de formation continue ;
- Ils doivent se saisir des problématiques propres au territoire polynésien (réalités culturelles et sociales des publics, éloignement et isolement des personnels) afin d'ancrer leur réflexion dans le contexte d'exercice ;
- La question de la transposabilité de la formation d'un public à un autre doit faire l'objet d'une réflexion.

2. Mémoire et soutenance

La rédaction du mémoire :

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats quant à la nécessaire qualité formelle du mémoire, primordiale notamment sur le plan de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe.

Ce dossier doit s'appuyer sur un retour d'expérience dans un format qui se rapproche d'une recherche universitaire avec une hypothèse, un recueil et un traitement des données, une analyse et une conclusion par rapport à l'hypothèse proposée.

Le temps qu'un candidat peut consacrer à la rédaction du mémoire n'est pas celui d'un étudiant en Master recherche. Cependant, la méthodologie impose d'explicitier les cadres théoriques qui sous-tendent les hypothèses retenues et d'être au clair sur les « observables » qui doivent donner sens aux l'hypothèses. Les données recueillies sont interprétées pour être au service des observables. Selon les analyses menées, il s'agit de vérifier/mesurer si les hypothèses résistent (ou pas) à ce que disent les données dans le cadre théorique mobilisé.

À la lecture des mémoires, nous rappelons aux candidats que les textes officiels règlementant le CAFFA ne parlent que de mémoire professionnel.

Remarques sur le mémoire :

- Le jury apprécie un mémoire structuré présentant un plan clair et détaillé vers les objectifs attendus avec les aérations nécessaires pour passer d'une partie à un autre. Cela n'a pas été toujours le cas et un plan trop généraliste oblige à rechercher une information dans le mémoire de page en page ;
- Le mémoire qui présente un équilibre entre la partie théorique et la partie pratique témoigne souvent d'une réflexion aboutie. Le travail sur le mémoire est l'occasion de recherches

personnelles et de lectures de publications de référence. Il ne s'agit en aucun cas d'un rapport de l'action de formation ;

- Les annexes devraient être en nombre limité et bien choisies en fonction des éléments avancés, la bibliographie, sans être surabondante, doit être fournie et témoigner d'une habitude de veille professionnelle ;
- Sur la question des usages pédagogiques du numérique, le candidat doit être en mesure de montrer en quoi le numérique affecte ses actions de formation et/ou ses analyses de pratique. Le jury évalue l'intérêt du numérique dans la formation.

La soutenance :

- La première partie de la soutenance est une opportunité à saisir car elle est entièrement entre les mains du candidat ; elle donne le ton de la suite. Une présentation bien préparée affirme la motivation et l'engagement du futur formateur. Le jury apprécie les candidats capables de se détacher de leurs notes et proposant des outils d'accompagnement pour appuyer leur discours ;
- Encore trop de candidats sont venus en lecteurs de leur présentation. Il est préférable d'utiliser le temps de la soutenance pour étayer certains propos du mémoire et de montrer la poursuite des travaux, même après la remise du mémoire ;
- L'intégration du numérique est une valeur ajoutée lorsque les outils sont au service de dispositifs innovants de formation ;
- La soutenance n'est parfois pas allée au-delà du mémoire, le candidat semblant éprouver des difficultés à prendre du recul et un peu de hauteur. Le candidat doit pouvoir répondre concrètement et sans détour aux sollicitations des membres du jury ;
- Le jury attend d'un candidat la capacité à se remettre en question. Il convient en effet de ne pas rester bloqué sur ses a priori, ses convictions, ses passions, ses certitudes mais bien d'être capable d'adopter des regards différents, enrichis et ouverts ;
- On ne peut qu'encourager les candidats à adopter une attitude à la fois modeste et dynamique de nature à maintenir le contact avec le jury, à prendre position de manière sincère hors de tout discours convenu et à présenter des motivations personnelles et authentiques ;
- L'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle sont des aptitudes et une posture en adéquation avec la fonction de formateur que le jury cherche à déceler.


CONCLUSION

Le jury a apprécié les candidats qui ont réussi à démontrer leur ouverture d'esprit, une réflexion aboutie sur les fonctions de formateur ou d'accompagnement et une véritable distanciation par rapport au métier d'enseignant. Le processus de certification s'inscrit dans un temps relativement long, jalonné de moments de surcharge de travail mais aussi d'authentiques et fructueux échanges entre pairs. Année après année, le jury mesure l'impact qualitatif indéniable de la formation au CAFFA. Mieux préparés, plus expérimentés, les candidats se présentent aujourd'hui aux épreuves mieux armés. Néanmoins, ce qui a fait la différence entre les candidats, c'est bien la qualité de la pratique professionnelle manifestée dans le cadre de l'exercice de leur mission de formation ou

d'accompagnement ainsi que la capacité à incarner de façon personnelle les attendus du référentiel du formateur.

Le vice-recteur de la Polynésie française

Le Vice-recteur de
la Polynésie française



Philippe LACOMBE



ANNEXE : TEXTES RÉGLEMENTAIRES régissant le CAFFA

Le jury invite les candidats à lire attentivement ces textes qui définissent les attentes de l'épreuve et les conditions de passation de celles-ci.

- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030913959&dateTexte=20180711>

- Arrêté du 20-7-2017 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030913993&dateTexte=20180711>

- Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546

- Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf

- Annexe CAFIPEMF - CAFFA - Synthèse des compétences du candidat

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/26/8/perso4093_annexe2_452268.pdf